



# Fédération Générale C.F.T.C. des Transports

*Confédération Française des Travailleurs Chrétiens*

## **Transports routiers de marchandises :**

**L'augmentation du salaire des routiers (4,80%) gravement compromise.**

L'accord signé par les organisations syndicales CFTC, CFDT, FNCR, FO et CFE-CGC prévoyant une augmentation des salaires des chauffeurs routiers de marchandises verra sa procédure d'extension compromise par l'UFT. Cette organisation patronale, qui en chapeaute plusieurs autres dont TLF, signataire de l'accord, a décidé hier de s'opposer à l'extension.

Pour être valable, l'accord salarial aurait du être étendu par la commission nationale des conventions collectives, instance devant laquelle l'UFT fera valoir la position défavorable votée par son conseil d'administration. Cette décision réduit à néant les efforts menés par les uns et les autres pour aboutir à un accord fin 2006. La CFTC dénonce avec force cette attitude de patrons voyous. Ces derniers ont attendu l'apaisement de la grogne des routiers, suite à une perspective d'augmentation des salaires, pour remettre en cause le résultat des négociations. En 2002 déjà, les patrons avaient accepté sans jamais le mettre en œuvre le principe de réajustement des salaires si l'inflation dépassait 1%.

Ce comportement peu vertueux pose une véritable question de confiance pour les négociations à venir. Suite à la décision de l'UFT, des actions syndicales fortes sont à craindre : depuis 2002, les routiers n'ont bénéficié d'aucune augmentation salariale et le dernier accord en date est gravement menacé.

Bernard AUBIN  
Secrétaire Fédéral  
CFTC Transports  
Tél. : 06 09 86 16 38

**Contact Presse : Thierry DOUINE,  
Vice Président de la CFTC Transports**

**06 03 19 00 50**